

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 19 février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 19 février 2019 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M. Robert Bureau
M^{me} Lisette Fréchette
M^{me} Annic Gingras
M. Jean-Claude Gosselin
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Stéphane Lépine
M. Steve Pelletier
M^{me} Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2019-06 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points suivants :

6.2 Calendriers scolaires 2019-2020 de la formation professionnelle (FP) –
Autorisation de consultation

6.3 Calendriers scolaires 2019-2020 de la formation générale des adultes (FGA) –
Autorisation de consultation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
15 JANVIER 2019**

CC-2019-07 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Jenyfer Dion fait des représentations en lien avec une situation de transport scolaire.

RAPPORT ANNUEL

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le contenu du rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire des Sommets est présenté à la population.

Le rapport annuel 2017-2018 est disponible sur le site Web de la CSS.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES 2019-2020

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément aux articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le conseil des commissaires autorise la participation de la Commission scolaire des Sommets au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances;

CONSIDÉRANT que l'expérience d'achat regroupé a été bénéfique pour la Commission scolaire des Sommets;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la commission scolaire viendra à échéance le 30 juin 2019;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT l'expertise et l'expérience de la firme Les Consultants d'assurances Adelson et Associés inc. mandatée aux fins des négociations pour la souscription d'assurances;

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique d'acquisition de la commission scolaire qui favorisent le processus d'achat regroupé;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commission scolaire de poursuivre sa participation à ce regroupement d'assurances pour la région de la Montérégie et de l'Estrie, selon les avis reçus;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke a accepté de représenter les 14 commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie auprès de la firme Les Consultants d'assurance Adelson et Associés inc.;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Consultants d'assurance Adelson et Associés inc. quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée des contrats de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 ans d'option;

CONSIDÉRANT que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

CONSIDÉRANT que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

CONSIDÉRANT que ce pouvoir a été délégué au directeur général selon le règlement 101-A adopté le 15 juin 2010;

CC-2019-08

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

- de maintenir l'autorisation donnée à la Commission scolaire des Sommets afin de participer au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances;
- de mandater la firme Les Consultants d'assurance Adelson & Associés inc. afin de représenter la Commission scolaire des Sommets dans toutes les démarches nécessaires visant le renouvellement du contrat des assurances générales pour l'année scolaire 2019-2020 par appel d'offres;
- de mandater la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour réaliser un appel d'offres public selon les procédures et les politiques en vigueur à cette commission scolaire;
- de s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les Consultants d'assurance Adelson et Associés inc., le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

- de demander que soit déposé, à la directrice du Service du secrétariat général et des communications, d'ici le 30 juin 2019, une recommandation pour l'achat des assurances 2019-2020, afin que cette dernière la soumette, dans le respect des délais, aux instances concernées;
- d'autoriser Édith Pelletier, directrice générale, à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE

ATTENDU que le 16 février 2010, le Conseil des commissaires adoptait *le Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Sommets*;

ATTENDU que ce règlement prévoit la nomination d'une personne responsable de l'éthique et de la déontologie;

ATTENDU qu'en date du 14 décembre 2010, la Commission scolaire des Sommets a nommé Me Madeleine Lemieux pour agir à titre de personne responsable de l'éthique et de la déontologie et ce, pour un mandat de 4 ans qui s'est terminé le 13 décembre 2014;

ATTENDU qu'en date du 14 décembre 2014, la Commission scolaire des Sommets a renouvelé le contrat de Me Madeleine Lemieux pour agir à titre de personne responsable de l'éthique et de la déontologie et ce, pour un mandat de 4 ans qui s'est terminé le 13 décembre 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'une personne responsable de l'éthique et de la déontologie pour un mandat de 4 ans;

ATTENDU l'intérêt manifesté par Me Lemieux afin de renouveler le contrat de service selon les mêmes modalités;

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique fait une recommandation au Conseil des commissaires sur le renouvellement du contrat de service de la personne responsable de l'éthique et de la déontologie;

CC-2019-09

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

DE nommer Me Madeleine Lemieux pour assumer la fonction de personne responsable de l'éthique et de la déontologie et ce, rétroactivement en date du 14 décembre 2018;

DE mandater le président et le directeur général pour conclure avec cette personne un contrat de service pour une période de 4 ans selon les mêmes modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

**STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES ET DES
DIRECTIONS -AUTORISATION DE CONSULTATION**

CONSIDÉRANT l'obligation du conseil des commissaires d'adopter la structure administrative des cadres et directions d'établissement chaque année;

CC-2019-10 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le document de consultation de la structure administrative des cadres et directions d'établissement de la Commission scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2019-2020, tel que déposé;

QUE les consultations soient faites auprès des instances concernées pour un retour au conseil des commissaires lors de la séance du 19 mars 2019 pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020 DE LA FORMATION
GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)**

CC-2019-11 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet final de l'échéancier de consultation des calendriers scolaires 2019-2020 de la formation générale des jeunes tel que modifié;

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés les projets des calendriers scolaires 2019-2020 de la formation générale des jeunes élaborés avec la partie syndicale, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

La directrice générale, Édith Pelletier, présente le document sur les critères de répartition des ressources pour l'année scolaire 2019-2020 et suivantes, pour autorisation de consultation.

CC-2019-12 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des instances concernées le document sur les critères de répartition des ressources pour l'année scolaire 2019-2020 et suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHOIX D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

Le directeur du Service des ressources financières et matérielles, Daniel Blais, informe les commissaires que l'entente de trois ans de services financiers intervenue entre la Commission scolaire des Sommets et la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog se terminera le 30 juin 2019;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT l'entente actuelle de services financiers avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification

CC-2019-13

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires mandate le directeur du Service des ressources financières et matérielles de négocier de gré à gré l'entente de services financiers avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DE CONTRAT

RÉFECTION DU SYSTÈME DE VENTILATION À L'ESCALE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des système de ventilation à l'école secondaire de l'Escale;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans le meilleur délai possible;

CONSIDÉRANT que GNR Corbus Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de CIMA +;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2019-14

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à GNR Corbus Inc., le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 437 500 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Sommets tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROJETS ÉCOÉNERGÉTIQUES APPEL DE PROPOSITIONS

CONSIDÉRANT la résolution CC-2018-105 du 21 août 2018 autorisant le début des démarches au regard de la réalisation de projets écoénergétiques;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de candidatures publié le 14 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé, le 15 février 2019 à l'évaluation des offres reçues;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c C 65-1);

CC-2019-15

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

De mandater le Service des ressources matérielles à procéder à l'appel de propositions auprès des trois firmes spécialisées suivantes :

- Société de contrôle Johnson Canada S.E.C.
- Les Services Énergétiques Ecosystem Inc.
- Énergère Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

BUDGET AMENDÉ 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution CC-2018-81 du 26 juin 2018 dans laquelle la Commission scolaire des Sommets adoptait un budget déficitaire de 700 000 \$;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Sommets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les travaux et les recommandations du Comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 166 519 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2017, en y déduisant le montant comptabilisé à titre de charges en 2017-2018 pour le règlement de l'action collective sur les frais exigés aux parents, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 10 629 314 939 \$ en date du 1er mai 2018 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 17 456 673 \$, en date du 1er mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- ▶ une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 45 149 010 \$ (58 350 419 \$ avec les neutres);

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

- ▶ un nombre de 40 132 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ (44 045,63 avec les neutres).

CC-2019-16

Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 112 140 664 \$ et des dépenses de 112 307 183 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Les dossiers des frais chargés aux parents et de la gouvernance sont prioritaires pour la FCSQ.

Le congrès de la FCSQ aura lieu à Sherbrooke.

Le président a assisté à divers événements.

Une conférence de presse de la FCSQ en lien avec les consultations budgétaires a eu lieu le 15 février 2019.

COMMUNICATION DES COMITÉS

L'Ordre du mérite scolaire aura lieu le 4 mai 2019 au Club de golf Orford.

Comité de parents : la dernière rencontre a eu lieu le 30 janvier 2019. Les projets éducatifs, les tempêtes et divers sujets ont été traités.

Retour sur le Bootcamp vécu par les commissaires parents.

Le comité de parents se réunira le 27 février 2019.

COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Retour sur le lancement des Journées de la persévérance scolaire qui a eu lieu le 11 février 2019.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CLÔTURE DE LA SÉANCE À 21 H 7

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2019-17 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale